

# Exigences qualité fournisseur

## 1- Agrément du fournisseur :

Préalablement à toute ouverture de compte significatif **SPIRAGINE** s'informer de l'existence chez son futur fournisseur d'un système de management de la qualité conforme à ses exigences.

En cas de demande, Le fournisseur communiquera à **SPIRAGINE** les éléments permettant de vérifier son aptitude à réaliser la commande.

De même, s'il existe une certification par un organisme, le fournisseur communiquera les certifications en cours et leurs renouvellements.

## 2- Exécution et Contrôle :

Le fournisseur s'engage à mettre en place un système de management de la qualité.

Le fournisseur est seul responsable de la bonne exécution de la commande, et en particulier du respect des conditions techniques d'exécution précisées sur la commande ou sur les plans remis par **SPIRAGINE**.

Le fournisseur s'engage à mettre en place un code comportement éthique au sein de son entreprise visant à faire en sorte que son personnel respecte les procédures en matière de maîtrise des procédés et de la qualité du produit. Ce code n'inclut également que le personnel alerte sans risque de représailles en cas de dysfonctionnement ou problème sur la qualité du produit.

Le fournisseur s'engage également à sensibiliser ses employés sur leur contribution à la conformité et à la sécurité du produit, ainsi que sur la prévention de la contrefaçon.

Le fournisseur est également responsable du maintien du niveau de la qualité et des caractéristiques des matières employées pour fabriquer le produit commandé. Le fournisseur s'engage à nous communiquer préalablement à la livraison toute modification pouvant intervenir sur les matières utilisées.

A défaut d'indications précises, les fournitures devront satisfaire aux règles de l'art.

Le fournisseur ne pourra faire sous-traiter totalement ou partiellement une commande sans notre accord. En tout état de cause, il reste seul responsable de sa bonne exécution.

Sauf dérogation accordée par notre Service Qualité en réponse à une demande formulée avant l'expédition, tout litige conduira au retour des fournitures, et entraînera dans le cas du traitement de cette non-conformité par **SPIRAGINE** de la facturation des frais engendrés.

Les quantités portées sur les commandes sont exactement celles à livrer. Sauf accord prenant en compte les conditions techniques particulières de réalisation, **SPIRAGINE** se réserve le droit de retourner les excédents éventuels aux frais et aux risques du fournisseur.

Le fournisseur s'engage à maintenir à disposition les enregistrements de données relatifs à la qualité (N° de lot, contrôles...) selon les règles définies par l'EN 9130 dernier indice applicable sauf indications contraires.

Le fournisseur autorise **SPIRAGINE**, ses clients et les autorités réglementaires à accéder aux locaux de tous ses sites et à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement concernés par la commande et à tous les enregistrements applicables.

## 3- Garantie :

Le fournisseur garantit que la fourniture sera capable de remplir tous les services et fonctions spécifiés et qu'elle a été exécutée suivant les règles de l'art. Indépendamment des conditions particulières précisées dans la commande, le fournisseur doit dans le cadre de la garantie qu'il accorde à sa fourniture et en cas de défaillance de celle-ci, assurer immédiatement son remplacement ou la rendre propre à l'usage auquel elle est destinée sans aucun frais pour notre société.

Les pièces réputées non-conformes devront être réparées ou remplacées le plus rapidement possible, et au plus tard dans un délai maximum d'un mois à dater de l'émission du document de non-conformité.

*This document exists in French and English. In the case of discrepancies the French version shall override.*